

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9579**

Intitulé

TP : Titre professionnel Dessinateur projeteur en béton armé

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi (DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DGEFP)) Modalités d'élaboration de références : CPC Bâtiment et Travaux Publics	Directeur de l'unité territoriale de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

232n Bâtiment : construction et couverture (conception)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le dessinateur projeteur en béton armé assure la réalisation d'un dossier d'exécution du gros œuvre d'un projet de bâtiment et produit les plans d'exécution de coffrage et de ferrailage d'après le dossier de conception d'un maître d'œuvre.

L'emploi est sédentaire en bureau d'études. Les horaires sont réguliers, toutefois des impératifs tels que les questions des délais peuvent occasionner des dépassements d'horaire. Des déplacements ponctuels sont possibles pour des réunions sur chantier ou en entreprise.

L'utilisation de l'informatique est permanente pour le dessin et courante pour le calcul des armatures.

1. Constituer le dossier d'exécution d'un ouvrage en béton armé

Analyser le dossier d'architecte d'un projet (plans et descriptif) et en identifier les éléments de structure.

Faire l'analyse et la synthèse de tous les renseignements techniques réunis auprès des différents interlocuteurs.

2. Dessiner les plans de coffrage d'un ouvrage en béton armé

Analyser le comportement général d'une structure en béton armé.

Dessiner les plans de coffrage.

3. Etablir les plans d'armature d'un ouvrage en béton armé

Définir les armatures à partir des notes de calcul et des plans de coffrage.

Dessiner les plans d'armature à l'aide d'outils informatiques.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- bureau d'études en structure BTP ;

- bureau d'études intégré en entreprises.

Dessinateur projeteur en béton armé.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1104 : Dessin BTP

F1106 : Ingénierie et études du BTP

Réglementation d'activités :

Néant

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le titre professionnel est composé de trois certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel peut être complété par l'(les) unité(s) de spécialisation correspondante(s) au(x) certificat(s) complémentaire(s) de spécialisation (CCS) précédemment mentionné(s).

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 9 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 9579 - Constituer le dossier d'exécution d'un ouvrage en béton armé	Analyser le dossier d'architecte d'un projet (plans et descriptif) et en identifier les éléments de structure. Faire l'analyse et la synthèse de tous les renseignements techniques réunis auprès des différents interlocuteurs.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 9579 - Dessiner les plans de coffrage d'un ouvrage en béton armé	Analyser le comportement général d'une structure en béton armé. Dessiner les plans de coffrage.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 9579 - Etablir les plans d'armature d'un ouvrage en béton armé	Définir les armatures à partir des notes de calcul et des plans de coffrage. Dessiner les plans d'armature à l'aide d'outils informatiques.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-1 et R. 338-2 et suivants.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27/05/2010 paru au JO du 11/06/2010 - Arrêté du 9/04/2015 paru au JO du 05/05/2015

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 9 mars 2006 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi ;
Arrêté du 8 décembre 2008 modifié relatif au règlement général des sessions de validation conduisant au titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Références autres :

Équivalences définies par arrêté avec les certifications suivantes :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.emploi.gouv.fr/titres-professionnels

Lieu(x) de certification :

Centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi.

Historique de la certification :

Certification précédente : Technicien (ne) supérieur(e) d'études en béton armé